LES GITES DU PINSOLE
Mode d'emploi de l'alarme piscine infra rouge

La démonstration du bon fonctionnement de l'alarme a été présentée en faisant passer un obstacle entre les balises, déclenchant une sirène extrêmement audible.

A Madame et Monsieur : locataire du gîte :
Ils reconnaissent avoir pris connaissance du mode d'emploi de la télécommande, ainsi que du dispositif fixe installé dans le local piscine à la suite du déclenchement de l'alarme.

Description de l'utilisation de la télécommande.

Action : Se placer au centre de la plage.
Action : En appuyant simultanément sur les deux boutons de la télécommande la sirène s'arrête. Quatre Bips se font entendre.
L'alarme se trouve alors en mode SURVEILLANCE.
Action : En appuyant à nouveau sur les deux boutons un bip se fait entendre, signifiant que le système est en mode BAIGNADE.

Lorsque le système est en mode BAIGNADE et qu'au bout de 30 minutes personne ne soit passé entre les balises le système émet, 2 minutes avant la fin de la période une série de bip sonores rapprochés.

La télécommande est placée en hauteur dans un abri protégé est doit y demeurer pour pouvoir être accessible aux utilisateurs des autres gîtes. Elle n'est pas étanche. Ne pas se baigner avec.

Il est possible d'utiliser le système directement dans le local piscine en appuyant sur le bouton jaune situé sur le coffret. Les manœuvres sont identiques à celle de la télécommande.

ATTENTION LA SECURITE NE DEPEND QUE DES ADULTES. LE SYSTEME D'ALARME NE SE SUBSTITUE PAS AU BON SENS NI A LA RESPONSABILITE INDIVIDUELLE. IL NA PAS POUR BUT NON PLUS DE SE SUBSTITUER A LA VIGILANCE DES PARENTS ET/OU ADULTES RESPONSABLES, QUI DEMEURE LE FACTEUR ESSSENTIEL POUR LA PROTECTION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS. L'INTERVENTION IMMEDIATE EN MOINS DE 3 MINUTES D'UN ADULTE EST RESPONSABLE EST OBLIGATOIRE LORSQUE LE SIGNAL D'ALERTE RETENTIT.

Homologation : alarme périphérique Saturn conforme à la norme NF P90-307 (mai 2004) et amendement A1 (juillet 2005) Produit testé par le LNE N° Dossier F 090399
La loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines, nous impose la mise en place d'un système de protection des piscine.

Nous soussignés Madame et Monsieur reconnaissons avoir pris connaissance du bon fonctionnement et de l'utilisation de l'alarme piscine des Gîtes du Pinsole.
.Signer et faire précéder la signature de la mention LU et APPROUVE . Fait à Vanosc le :